



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Décembre 2020 - n° 12

EDITORIAL

Bilan d'ouverture

L'administration Biden entrera en fonction fin janvier : débloquera-t-elle le processus de nomination de la directrice générale de l'OMC ? Dans quelle situation cette dernière trouvera-t-elle alors l'organisation ?

Le passif est lourd. Blocage de son exécutif. Blocage de son Organe d'appel. Blocage de la seule négociation multilatérale active pour réformer les subventions à la pêche. Clivages profonds sur les enjeux des règles commerciales en matière de développement, d'agriculture, de propriété intellectuelle, de subventions industrielles, de numérique, d'environnement. Manque de respect par les Membres de leurs obligations de base en matière de transparence. Toutes les apparences d'une faillite potentielle, au terme pas si lointain...

A l'actif, les ferments d'un renouveau. L'administration américaine sortante aura eu au moins un mérite, en dépit de méthodes plus que discutables et d'objectifs souvent fluctuants, celui de faire prendre conscience des défis systémiques auxquels est confrontée l'OMC : capacité à régir la relation entre capitalismes privé et d'Etat ; à différencier les responsabilités des pays en développement ; à mettre à jour ses règles d'équité concurrentielle en matière de défense commerciale et d'encadrement des subventions industrielles. Une majeure partie des Membres de l'OMC s'est engagée depuis trois ans dans la dynamique plurilatérale, celle d'une organisation à plusieurs vitesses, au sein de laquelle certains entendent progresser plus rapidement sur des enjeux d'avenir : la numérisation de l'économie et la transition écologique. La crise de COVID-19 représentera sans doute un point de basculement : elle a mis à nu l'importance stratégique du commerce pour la sécurité sanitaire et alimentaire des populations, du fait de l'imbrication des chaînes de valeur qui les approvisionnent. Plus que jamais du fait de cette crise et pour conduire sa mission de régulation du commerce, l'OMC devra se repenser comme force au service d'enjeux extra-économiques, ceux du développement durable. C'est le sens des propositions récentes de l'UE pour la santé et le climat.

Le rôle de la future directrice générale sera d'amener les Membres à reconstruire l'organisation à partir de cet actif fragile. La tâche sera dantesque, car, comme l'observait avant son départ l'ambassadeur américain Dennis Shea, elle supposera avant tout de refonder une communauté de vision globale sur le rôle et la nature même de l'OMC. Seule la boussole du développement durable lui permettra d'en trouver le cap. Seuls l'appui irréductible des grands « amis du système », à commencer par l'Union Européenne et, chacun l'espère, une ouverture au dialogue de la part de la future administration américaine lui permettront d'y parvenir.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Négociation sur les aides à la pêche 1^{er} et 2 décembre 2020

Les réunions ont concerné la **pêche illégale non déclarée non réglementée** (entité en charge des déterminations des navires faisant de la pêche INN) et la **surcapacité surpêche** (prise en compte du développement durable et TSD).

Une **opposition claire est apparue entre pays développés et pays en développement** à propos de la liste d'entités pouvant faire des déterminations INN entraînant la suppression des aides. Les pays développés souhaitent que cette liste comprenne l'Etat côtier, l'Etat du pavillon, l'Etat qui subventionne et Etat du port. A l'opposé, la plupart des **pays en développement** veulent qu'elle soit limitée à l'Etat côtier et l'Etat du pavillon (uniquement dans les eaux internationales). Ils craignent

notamment des remises en cause des compétences des Etats côtiers par les autres entités, ceci, même si la rédaction actuelle du texte ne prévoit pas de hiérarchie entre les autorités pouvant faire des déterminations INN ni de possibilité de remise en cause des décisions effectuées par l'une d'elles.

La même opposition se retrouve concernant l'introduction dans l'accord d'une **référence à une procédure de détermination INN régulière conforme aux lois internationales**. Les pays en développement considèrent que leurs réglementations nationales pour les déterminations INN assurent des procédures régulières dans le respect du droit international. Ils craignent que la présence dans l'accord d'une telle disposition ne permette à un membre de l'OMC de remettre en cause leurs procédures. Au contraire, l'UE, les Etats-Unis, le Brésil, le Japon, la Chine veulent conserver de telles références.

Concernant la **surcapacité surpêche**, les échanges ont essentiellement porté sur la **prise en compte de la gestion durable des stocks et le TSD**. Le premier point a essentiellement concerné une disposition du texte consolidé en discussion qui autorise les aides si **des mesures assurant**

Le maintien des stocks à un niveau durable sont mises en œuvre. De nombreux pays en développement considèrent qu'une telle disposition favorise les pays développés qui seuls disposent des capacités pour définir et gérer de telles mesures. Plusieurs Membres ont toutefois rappelé que la mise en place de plans de gestion durable des stocks constitue un des objectifs de développement durable. Par ailleurs le mandat de négociation ne concerne que les aides contribuant à la surcapacité surpêche, les aides dont les effets négatifs sont supprimés par des programmes de gestion durable ne sont donc pas concernés. A noter que les Etats-Unis et le Brésil ont rappelé leur proposition concernant le plafonnement. Elle donnerait les souplesses nécessaires pour maintenir les aides positives. Les Etats-Unis ont appelé le président à compléter sur ce point le texte consolidé en discussion.

Concernant le **TSD, les pays en développement** (groupe africain, CARICOM, Inde) refusent que le TSD soit limité à des exonérations transitoires et de l'assistance technique. Ils ont justifié leur demande de TSD par la nécessité de développer leur activité de pêche qui reste avant tout artisanale. Etant donné le poids des pays en développement dans la pêche mondiale, les pays développés se sont interrogés sur la compatibilité d'une telle disposition avec la durabilité des pêches. Ils souhaitent un **TSD limité à des périodes transitoires fondé sur des besoins justifiés**. L'Inde a rappelé sa proposition de l'assujettir au respect de certains critères (sa proposition actuelle n'exclut du TSD que la Chine et le Chili).

Le président a confirmé lors de la réunion informelle du comité des négociations commerciales du 14 décembre **qu'aucun accord ne serait conclu d'ici la fin de l'année 2020**. En conséquence le mandat donné à l'OMC par l'objectif de développement durable 14.6 (conclusion d'ici 2020 d'un accord interdisant les aides à la pêche INN et certaines aides contribuant à la surcapacité surpêche) ne sera pas tenu, ce qui constitue un revers pour l'organisation et ses Membres. Le président du groupe de négociation a invité les Membres à **repandre rapidement les travaux en 2021**. Les réunions reprendront à partir du 18 janvier 2021.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Demande de dérogation à de nombreuses dispositions de l'accord sur les ADPIC pour lutter contre la pandémie de Covid-19 3 et 10 décembre 2020

Les Membres se sont de nouveau réunis pour poursuivre l'examen de cette proposition présentée le 2 octobre 2020 par l'Inde et l'Afrique du sud, rejointes depuis par le Kenya, l'Eswatini, le Pakistan, le Mozambique, la Bolivie et le Venezuela en tant que co-auteurs.

Le Conseil des ADPIC a approuvé le rapport de situation que la présidente fera au Conseil général des 16 et 17 décembre 2020 conformément à l'article IX. 3) de l'accord sur l'OMC. Ce rapport, neutre et factuel, rappelle l'objectif commun poursuivi par les Membres, à savoir fournir un accès à des vaccins et médicaments de haute qualité, sûrs, efficaces et abordables pour tous. Il fait ensuite état des échanges de vues, des demandes d'éclaircissement et des informations fournies par les délégations lors des quatre réunions du Conseil des ADPIC qui se sont tenues depuis octobre, puis de l'absence de consensus parmi les Membres. Il indique enfin que le Conseil des ADPIC poursuivra l'examen de la demande. Deux réunions s'ont ainsi d'ores et déjà programmées les 19 janvier et 4 février 2021.

Les Membres ont ensuite poursuivi leurs discussions sur la proposition en tant que telle, sans toutefois modifier leur position à cet égard : les pays développés (notamment Etats-Unis, Japon, UE et Suisse) ainsi que certains pays en développement (dont le Brésil), ont rappelé que **l'accord sur les ADPIC et les flexibilités qu'il prévoit, en particulier le système des licences obligatoires, permettent de garantir un équilibre entre protection de la propriété intellectuelle, qui est essentielle aux activités de R&D et donc à la mise au point de nouveaux vaccins et traitements anti-Covid-19, et santé publique**. En réponse aux co-auteurs qui avaient fait valoir que les pays en développement étaient confrontés à de nombreuses difficultés juridiques et institutionnelles lorsqu'ils recouraient aux licences obligatoires, ce qui n'en faisait pas un dispositif adapté à une pandémie comme celle de la Covid-19, le Canada, le Chili, le Mexique et l'Australie ont posé un certain nombre de questions, formalisées dans une communication écrite, afin que les co-auteurs fournissent des exemples concrets de ces difficultés. Des demandes

d'éclaircissement ont également été posées sur la mise en œuvre de la dérogation au niveau national et son impact sur l'innovation.

Après avoir rappelé que les droits de propriété intellectuelle n'étaient qu'un des éléments à prendre en compte dans la question de l'accès aux vaccins et traitements, plusieurs Membres ont également mis l'accent sur la nécessaire collaboration internationale et leur engagement dans les initiatives telles que l'ACT-A et son pilier « vaccins » Covax qui permettra, via le mécanisme de garantie de marché, de distribuer 2 milliards de doses aux pays à faibles revenus. Quant aux co-auteurs de la proposition, ils ont soutenu que l'initiative Covax était limitée, car elle ne permettrait pas d'assurer un accès équitable aux vaccins dans les pays à revenus intermédiaires. Puis, ils ont dénoncé les accords d'achats préalables de vaccins conclus entre les pays à hauts revenus et les laboratoires pharmaceutiques, reprochant leur manque de transparence et leur caractère sélectif. **Selon eux, seule la dérogation aux obligations de l'accord sur les ADPIC est donc à même de garantir un accès équitable et abordable aux vaccins et traitements anti-Covid-19 grâce à la réalisation d'économies d'échelle.** Enfin, en réponse à deux Membres qui se sont interrogés sur le périmètre très large de la dérogation, les co-auteurs ont précisé qu'ils étaient prêts à discuter d'une éventuelle modification de leur proposition.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité agriculture session spéciale 7 décembre 2020

Les facilitateurs en charge des différentes thématiques de la négociation agricole ont présenté les résultats des travaux qu'ils ont pu organiser depuis la dernière réunion du comité (consultations, réunions en petit groupe...). Ces présentations ont été suivies d'échanges et débats entre les Membres. L'essentiel de ces échanges a consisté de fait en un **renouvellement des positions déjà exprimées**. A noter pour **l'accès au marché**, l'intérêt de nombreux Membres pour une proposition **d'amélioration de la transparence** concernant les modifications de droits de douane affectant les marchandises en transit. **L'Union Européenne** a souligné **l'importance de la transparence** et indiqué qu'elle ferait une proposition en la matière. Plusieurs **pays en développement** ont rappelé les **obstacles non tarifaires** que peuvent constituer les **mesures SPS et OTC** et appelé à une **simplification des tarifs douaniers**. Concernant les soutiens internes, le Canada a présenté une actualisation d'une base de données réalisée à partir des notifications des Membres. Le **groupe de Cairns** a rappelé sa proposition d'une **réduction globale de 50% des plafonds pour les soutiens distorsifs** (boîte orange, boîte bleue et boîte développement) à l'horizon 2030 alors que **l'Inde** et plusieurs pays en développement ont souligné l'iniquité que constitue la **mesure globale de soutien des pays développés** et la nécessité de **préserver la boîte développement**. Les pays en développement ont également rappelé leurs demandes concernant une solution pérenne pour les **programmes de stockage public** et un **mécanisme de sauvegarde spécial** pour protéger leur marché intérieur en cas d'une baisse des prix ou d'une hausse des importations.

La **proposition de Singapour** visant à **exonérer les achats du Programme Alimentaire Mondial des mesures de restriction à l'exportation, maintenant co-sponsorisées par 44 Membres dont l'Union Européenne**, a suscité différentes réactions. Elle a le soutien de la plupart des pays développés et de d'Amérique latine. Le **groupe africain** souhaite que les PMA et pays en développement importateurs nets de produits agricoles puissent s'en affranchir. L'Inde, la Chine, le Pakistan et les ACP soulignent leurs préoccupations et indiquent qu'ils vont proposer des modifications à la délégation de Singapour. **L'Inde lie ce sujet à des questions plus larges de sécurité alimentaire (stocks publics)**.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Conseil général 16-18 décembre 2020

Le dernier Conseil général de l'année était particulièrement chargé (deux jours et demi), en nombre et importance des sujets. On en retiendra :

- un consensus pour **repousser la prochaine ministérielle de juin à décembre 2021**, mais une incertitude persistante sur le lieu, le

Kazakhstan maintenant une offre d'accueil conditionnée à la situation sanitaire ;

- un **intérêt général pour la discussion commerce et santé mais un clivage désormais net entre soutiens des propositions européenne (libéralisation) et indo-sud-africaine (suspension des droits de propriété intellectuelle) comme instruments d'accès aux soins** ;

- une opposition de l'**Inde sur la proposition singapourienne** d'exemption des exportations agricoles destinées au PAM de toute mesure de restriction ;

- une **annonce importante des Etats-Unis**, effectuée dans le contexte de la discussion sur l'économie de marché, de leur intention d'introduire prochainement une **proposition assimilant les violations des règles environnementales à des subventions industrielles** pouvant donner lieu à mesures compensatoires ;

- une **réitération des grandes thèses américaines sur la réforme de l'OMC** (transparence, différenciation des PED, économie de marché...) faisant écho à l'opinion exprimée deux jours auparavant par l'ambassadeur américain Dennis Shea, suivant laquelle le problème central de l'OMC n'était pas celui d'un manque de confiance, mais d'une absence de vision partagée (« like-mindedness ») sur l'objet et le rôle des règles multilatérales ;

- **pas d'accord sur la demande des PMA de maintien des droits associés à leur statut pendant 12 ans** après leur sortie de la catégorie

- enfin, l'adoption du budget 2021 de l'OMC.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Facilitation de l'investissement 7 et 8 décembre 2020

Au cours de la réunion plénière, le Brésil – l'un des participants à l'initiative les plus ambitieux - a présenté ses propositions révisées sur (i) un portail unique et (ii) une base de données des fournisseurs nationaux à destination des investisseurs, ainsi que (iii) le facilitateur de l'investissement, afin d'obtenir l'adhésion des autres participants. La nouvelle proposition sur le facilitateur de l'investissement demeure néanmoins trop contraignante du point de vue de l'UE et de la Suisse, tandis que de nombreux pays développés continuent à s'interroger sur la faisabilité d'une base de données des fournisseurs nationaux.

Des négociations sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les PMA ont été entamées et se poursuivront de manière informelle. Faute de préparation suffisante des Membres, les discussions sur les arrangements institutionnels et dispositions finales n'ont pas été concluantes, mais la proposition UE sur le règlement des différends a bénéficié de soutiens significatifs.

En 2020, des négociations sur l'ensemble des articles de l'initiative ont ainsi été menées. Une convergence vers les positions UE est observable sur les sujets relatifs à la transparence des mesures relatives à l'investissement, ainsi que sur les règles de bonne gestion des procédures d'autorisation des investissements.

Pour 2021, la présidence chilienne prévoit (i) de nouveaux tours de négociations sur le projet de texte et (ii) des discussions plus approfondies sur les concepts généraux (portée, définitions, traitement spécial et différencié, dispositions finales). La Corée du Sud et la Chine ont rappelé le besoin d'atteindre un objectif sur cette initiative pour MC12, la Chine ayant interrogé la présidence sur la nature de cet objectif.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Commerce électronique 10 décembre 2020

La réunion plénière de l'initiative plurilatérale a permis d'informer les Membres sur les travaux menés par huit petits groupes de travail. Il ressort que la quasi-totalité des thématiques de négociations dites « faciles » (facilitation des transactions électroniques, commerce sans papier, « données gouvernementales ouvertes », transparence, réglementation intérieure) nécessiteront un travail substantiel pour

parvenir à un texte consensuel d'ici à la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (MC12), seul le texte de l'article visant à renforcer la lutte contre les SPAMs étant presque finalisé. S'agissant des sujets de négociation plus clivants (libre-circulation des données, accès aux codes source, exceptions), le chemin restant à parcourir est plus important encore, si bien que MC12 n'est pas l'horizon visé pour une conclusion.

Pour mémoire, l'initiative sur le commerce électronique est présidée par l'Australie qui l'a lancée avec Singapour et le Japon, lesquels jouent de fait un rôle de co-présidents. Elle compte actuellement 85 Membres. Les travaux techniques sont menés en petits groupes spécialisés par thématiques. Les Etats-Unis sont très actifs dans les petits groupes et maintiennent des objectifs ambitieux sur le contenu du texte (notamment, des dispositions prescriptives s'appliquant à tous).

Pour le premier semestre 2021 :

- Une accélération des travaux en petits groupes et la tenue de réunions plénières (les 5 février, 16 mars, 20 avril, 20 mai, 21 juin et 23 juillet) sont prévus ;
- La présidence a demandé aux Membres d'adopter des mandats flexibles pour permettre une avancée des discussions en vue de parvenir à un texte consensuel sur les sujets de négociation dits « faciles ».

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réglementation intérieure relative aux services 10 décembre 2020

L'initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure relative aux services prévoit des disciplines en matière de transparence, d'impartialité et d'objectivité concernant les exigences de licence et de qualifications, ainsi que les normes techniques affectant le commerce des services. Bien que l'initiative ait été lancée en décembre 2017 (suite à MC11), le début des discussions sur la réglementation intérieure des services remontent au cycle de Doha. De nombreuses clarifications du texte ont eu lieu au deuxième semestre 2020.

Au cours de la réunion du 10 décembre :

- La proposition canadienne de prévoir des prescriptions et de procédures spécifiques au secteur financier en matière de licences et de qualifications, a été adoptée par consensus. La Chine a signalé des avancées dans ses consultations internes qui devraient l'amener à accepter la proposition canadienne ; les Etats-Unis – non membres de l'initiative mais posant des conditions qui leur permettraient de la rejoindre par la suite - se sont dits prêts à accepter cette proposition ;
- Une grande majorité des Membres se sont dits favorables à la proposition canadienne d'empêcher une réduction – par l'initiative - des engagements GATS des Membres.

En 2020, l'Ukraine, l'île Maurice et la Thaïlande ont rejoint l'initiative, qui compte désormais 63 Membres. La grande majorité des Membres considèrent que cette initiative pourrait être conclue lors de la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (MC12).

La Norvège et l'Australie espèrent que le texte de l'initiative sera bientôt finalisé, pour que les Membres puissent ensuite se concentrer sur les projets de listes d'engagements relatifs à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS), qui devront être mises à jour dans le cadre de l'initiative. Les dernières réunions plénières de l'initiative sont prévues les 4 février, 4 mars, 14 avril et 10 mai 2021.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Examen de Politique Commerciale (EPC) de la Thaïlande 24 et 26 Novembre 2020

Trois points clés sont à retenir de cet EPC :

- 1 - engagée dans une phase de modernisation de son économie depuis 2017, la Thaïlande a dû adapter sa stratégie nationale pour répondre aux

impératifs de la crise économique post-covid-19 en soutenant particulièrement les ménages et entreprises vulnérables ;

2 - La Thaïlande a signé le 'Partenariat régional économique global' en Novembre 2020 et fait maintenant partie de la plus grande zone de libre-échange mondiale ;

3 - les Membres ont fortement encouragé la Thaïlande à être plus transparente dans sa manière d'édicter ses lois impactant le commerce international afin de favoriser la prévisibilité et l'inclusivité de son marché. Les Etats-Unis ont réitéré leur demande à la Thaïlande de renoncer, pour tout accord OMC futur, aux bénéfices des flexibilités du TSD.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Conseil du commerce des marchandises 25 et 26 novembre 2020

Sur les 44 points abordés, 32 étaient des préoccupations commerciales. Neuf d'entre elles étaient « défensives » pour l'UE. Principalement, celles-ci concernaient le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la modification des quotas tarifaires suite au Brexit, des mesures agricoles sanitaires et phytosanitaires ainsi que de protection d'indications géographiques et la directive sur la promotion des énergies renouvelables. L'UE s'est montrée « offensive » sur 11 cas, dont deux nouveaux concernant des restrictions prises par le Nigéria sur l'accès aux devises étrangers dans le commerce de produits laitiers et le Sri Lanka sur le contrôle des importations et exportations. Ces nouvelles dispositions semblent motivées par le contrôle de la balance des paiements dans un contexte dégradés à cause de la pandémie. L'opposition entre la Chine et les Etats-Unis sur le commerce de produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est poursuivi, la Chine mettant en cause les restrictions américaines. Hong-Kong a aussi soulevé une préoccupation car les Etats-Unis imposent à ses produits qui y entrent d'indiquer la Chine comme pays d'origine. Enfin, le président a proposé aux Membres de se rencontrer informellement en janvier pour évoquer le format des réunions du CCM.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité agriculture 30 novembre et 1er décembre 2020

Lors de cette réunion, les Etats-Unis ont de nouveau été interrogés par de nombreux Membres sur les mesures de soutiens à l'agriculture des années 2018 2019 et 2020. Ils ont répondu que l'ensemble de ces mesures seraient notifiées à l'OMC et qu'elles sont en conformité avec leurs engagements. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont été interpellés sur la modification de leurs quotas tarifaires avec la mise en œuvre du Brexit. Plusieurs Membres se sont notamment inquiétés des conséquences de l'absence de conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Royaume-Uni. Dans une telle situation, le Royaume Uni serait incité à mobiliser une partie importante des quotas tarifaires erga-omnes de l'Union Européenne aux dépens des autres Membres, et réciproquement, l'Union Européenne serait incitée à utiliser une part importante de quotas erga omnes du Royaume Uni. Le Royaume Uni a également été interrogé sur le calcul de son plafond de soutien interne et certains Membres remettent en cause son accès à la clause de sauvegarde spéciale dans des conditions similaires à celles de l'Union Européenne. A une nouvelle sollicitation sur ses mesures de restrictions à l'importation de légumineuses, l'Inde a répondu qu'elles étaient conformes à aux accords du GATT et renvoyé à ses réponses à d'autres comités. Enfin, Norvège, Suisse et Union Européenne ont présenté leur rapport sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du COVID. L'UE a souligné le manque de transparence de nombreux Membres en la matière. A noter également la présentation par le Paraguay d'une étude sur la qualité des réponses aux questions posées en comité agriculture. Elle montre leur caractère inégal : réponses d'attente ou réponses partielles, renvoi à d'autres comités...

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Accession du Royaume-Uni, à titre individuel, à l'accord plurilatéral sur les marchés publics 2 décembre 2020

Le Royaume-Uni a déposé son instrument d'accession à l'accord révisé sur les marchés publics (AMP). Conformément à la décision du comité AMP du 7 octobre 2020, le Royaume-Uni deviendra donc Partie à l'AMP révisé à titre individuel à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle la période de transition prévue dans l'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni prendra fin (pendant cette période, le Royaume-Uni est traité comme un Etat membre de l'UE). L'AMP révisé comptera alors 21 Parties représentant 48 Membres de l'OMC (l'UE et ses 27 Etats membres, tous visés par l'accord, comptant comme une seule Partie).

Le même jour, la Suisse a déposé son instrument d'acceptation du Protocole portant amendement de l'AMP conclu le 30 mars 2012 (l'AMP révisé) et entré en vigueur le 6 avril 2014. L'AMP révisé, qui a notamment élargi le nombre d'entités gouvernementales visées (telles que les ministères et les organismes publics) et ajouté de nouveaux services) entrera en vigueur pour la Suisse le 1^{er} janvier 2021. A compter de cette date, toutes les Parties auront accepté le Protocole. L'AMP révisé remplacera donc l'AMP de 1994 pour l'ensemble des Parties.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Examen de la politique commerciale de l'Indonésie 9 et 11 décembre 2020

L'Indonésie a connu une croissance économique relativement rapide jusqu'à la crise du COVID. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2013, elle a poursuivi son effort d'intégration dans le commerce international. Elle a notamment négocié plusieurs accords commerciaux et entrepris différentes réformes structurelles qui ont favorisé les investissements et la croissance économique. Toutefois le maintien de barrières tarifaires et non tarifaires (interdictions ou licences pour les importations, contenu local minimal), notamment dans l'industrie et le secteur agricole, ont suscité des critiques de certains Membres. Le recours fréquent aux mesures antidumping et mesures de sauvegarde a été souligné. Plusieurs membres ont également rappelé leurs préoccupations concernant certaines mesures OTC (produits halal). Concernant la pêche, les Membres ont souligné l'effort de l'Indonésie pour lutter contre la pêche INN et son implication dans les négociations actuelles. Ils ont également reconnu son rôle dans les négociations agricoles. Certains l'ont appelé adhérer à l'accord sur les marchés publics.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Groupe de travail informel sur les MPME 11 décembre 2020

Le paquet de déclaration sur les MPME a été officiellement adopté par les 88 Membres parties du groupe de travail informel (GTI) sur les MPME et l'Ukraine.

A cette occasion, les Membres ont rappelé les futurs axes d'actions du GTI, notamment la promotion de pratiques pertinentes liées au commerce permettant aux MPME de mieux faire face à des crises futures. L'UE a précisé que les idées listées n'engagent en aucun cas tous les Membres, qui sont libres de choisir individuellement sur lesquelles ils souhaitent s'engager.

La prochaine échéance du GTI est la réunion de consultation du secteur privé le 15 Décembre pour les sonder sur les meilleures manières de soutenir efficacement les MPME à s'intégrer au commerce international.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Organe d'examen des politiques commerciales 11 décembre 2020

Rapport annuel sur les mesures commerciales mises en œuvre par les Membres entre la mi-octobre 2019 et la mi-octobre 2020 :

1/ Le volume du commerce mondial des marchandises a chuté de 3,4% en glissement annuel au premier trimestre de 2020 et de 17,2% au deuxième trimestre. En moyenne, le commerce a reculé de 10,2% pendant la première moitié de l'année par rapport à 2019. Malgré des signes de reprise en juin, le commerce a baissé de 14,3% au deuxième trimestre par rapport à la période précédente, soit le recul le plus marqué jamais enregistré sur un trimestre.

À titre de comparaison, le commerce n'avait chuté que de 10,2% au premier trimestre de 2009, au plus fort de la crise financière mondiale. La baisse du sommet au point le plus bas a été similaire dans les deux cas, -17,6% pendant la crise financière et -17,5% pendant la flambée de COVID-19. Dans l'ensemble, l'impact commercial de la pandémie est comparable, pour ce qui est de l'ampleur, à celui de la crise financière, même si le contexte économique est très différent.

2/ Ce tour d'horizon annuel sur l'évolution de l'environnement commercial précise les effets négatifs du COVID-19 sur le commerce international.

- Au deuxième trimestre 2020 et comparé à l'année précédente, les exportations de marchandises et de services ont respectivement reculé de 21% et 30% (valeur nominale en USD).

- Parmi toutes les mesures prises pour faire face à la pandémie, 195 (58%) étaient de nature à faciliter les échanges et 140 (42%) pouvaient être considérées comme restrictives pour le commerce (mais ont été éliminées progressivement pour permettre le transit des produits médicaux nécessaires à la lutte sanitaire). Environ 39% des mesures restrictives en rapport avec la COVID-19 avaient été abrogées à la mi-octobre. À ce moment donné, 18% des mesures de facilitation des échanges avaient aussi été supprimées.

Globalement, la forte baisse de l'ensemble des flux commerciaux mondiaux et du détournement de l'attention des gouvernements vers la lutte contre la pandémie, a eu pour conséquence que les Membres ont introduit le plus petit nombre de mesures restrictives depuis 2012. Constatant leur dépendance aux chaînes de valeur mondiales pour lutter contre la crise sanitaire, les Membres ont favorisé l'adoption de mesures de facilitation du commerce. D'octobre 2019 à Octobre 2020 :

- o la valeur du commerce visé par des mesures de facilitation des importations ordinaires était de 731,3 milliards d'USD (contre 544,7 USD pour la période précédente). Les principaux secteurs touchés étaient les machines électriques et leurs parties, les appareils et engins mécaniques, les matières plastiques et ouvrages en ces matières, ainsi que les instruments d'optique, de photographie, de mesure et les instruments médico-chirurgicaux.
- o la valeur du commerce visé par des restrictions à l'importation était de 440,9 milliards d'USD (contre 746,9 USD). Les principaux secteurs touchés étaient les machines électriques et leurs parties, les appareils et engins mécaniques, ainsi que les métaux précieux et les pierres gemmes.

3/ Pendant la période à l'examen, la valeur du commerce visé par les 392 ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales était estimée à 68,8 milliards d'USD (contre 46,23 milliards pendant la période précédente) et celle du commerce visé par les 130 clôtures d'enquêtes à 9,9 milliards d'USD (contre 24,8 USD). Les ouvertures d'enquêtes antidumping ont représenté près de 80% de l'ensemble des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales (deux étaient en lien avec la pandémie de COVID-19 : le Brésil a suspendu les droits antidumping sur les importations de tubes à vide en plastique pour prélèvement sanguin et de seringues, et l'Argentine a suspendu les droits antidumping sur les importations de seringues et de solutions parentérales).

4/ Le Directeur général adjoint Agah a souligné l'importance de la transparence pour favoriser la stabilité et prévisibilité du système commercial multilatéral. Or, le respect des obligations de transparence des différents accords reste très inégal, majoritairement à cause du manque de capacités de certains Membres.

L'UE a souligné que les Membres ont une obligation générale de transparence dans le cadre de l'OMC, qui ne se limite pas aux seuls champs couverts par les Accords. L'UE a rappelé que l'une des priorités de l'Organe d'examen des politiques commerciales doit être

de garantir une transparence maximale des mesures liées au commerce introduites par les Membres en réponse à la pandémie (« Covid-19: transparence des mesures liées au commerce » - communication WT/TPR/446 présentée par l'Australie; le Brésil; le Canada; le Chili; le Japon; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; Singapour; la Suisse; l'Union Européenne le 17 septembre 2020).

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

ZOOM : Les conséquences de la pandémie de coronavirus dans la restructuration des chaînes de valeur mondiales

Plusieurs publications récentes de l'OMC, de la CNUCED ou encore de l'AITA, l'association internationale du transport aérien, dressent un panorama assez complet des effets de la pandémie ressentis à ce jour sur le commerce mondial. La lecture de ces derniers et l'observation des réponses des Membres pour relancer leur économie permet de retenir quelques idées clés, synthétisées ici.

D'abord, la pandémie a causé des dérèglements inédits dans le commerce mondial. En effet, l'année 2020, selon les dernières prévisions de l'OMC, verra le commerce mondial chuter de 9,2% en glissement annuel, prévisions revues à la hausse depuis avril dernier où le scénario le plus optimiste prévoyait un recul de 12,9% du commerce mondial. On a pu constater trois phases depuis l'internationalisation de l'épidémie. En premier lieu, au second trimestre 2020, le commerce mondial a chuté de 14,3% en glissement annuel, en lien notamment avec les restrictions à l'exportation mises en œuvre par plus de 85 Membres. Ensuite, une reprise forte a été observée pendant l'été, grâce aux mesures commerciales prises par les Membres qui à partir de la mi-mai étaient pour 57% facilitatrices des échanges. Enfin, le troisième mouvement s'écrit encore, alors que la pandémie demeure. L'économie mondiale paraît particulièrement fragilisée : par exemple, selon la CNUCED, 17% de l'emploi mondial total, soit 495 millions de postes à temps plein, a été perdu durant le premier semestre. Par conséquent, le retour à des échanges commerciaux semblables à ceux d'avant la pandémie risque de se heurter à l'onde de choc qu'elle a provoquée.

Il est néanmoins possible de nuancer ce bilan global, qui cache une disparité très forte dans les évolutions commerciales entre les secteurs et les zones géographiques :

Le commerce des biens de première nécessité ou utiles pour lutter contre la pandémie a continué à augmenter (+2,5% biens agricoles, +10% produits pharmaceutiques) là où le commerce traditionnel de consommation s'est effondré (-70% pour l'automobile en avril 2020, -70% d'arrivées de touristes sur l'année).

Les conséquences sur le commerce et la croissance varient entre les zones géographiques. La Chine sera ainsi la seule grande économie en croissance (+2,1% sur l'année). Le fossé entre économies développées et moins avancées s'est par ailleurs creusé, les premières ayant pu soutenir grâce à l'emprunt public l'activité de leurs entreprises, à l'inverse des dernières qui souffrent plus fortement des effets de la pandémie.

Enfin, certains Membres ont pris conscience de leur vulnérabilité d'approvisionnement en biens de première nécessité et ont engagé une réflexion pour renforcer leur autonomie stratégique. L'UE, qui importe par exemple près de 80% des principes actifs des médicaments qu'elle utilise, est l'un des Membres les plus engagés dans cette réflexion. Pour pallier ces manques, les Membres cherchent à sécuriser les chaînes de valeurs les plus vitales : les produits de santé, agroalimentaires et technologiques notamment. Plutôt que de relocaliser massivement, il semble qu'une dynamique de complexification des réseaux d'échange soit en place : la recherche de nouveaux partenaires et la diminution de la concentration de la production des produits essentiels sont les moyens essentiellement envisagés. Cette évolution s'accompagne d'un approfondissement de l'intégration régionale : l'UE lève une dette commune, deux nouvelles zones de libre-échange régionales voient le jour : en Asie avec le Partenariat régional économique global, en Afrique avec la Zone de libre-échange continentale africaine. En ce sens, la pandémie pourrait bien même constituer un accélérateur de la mondialisation commerciale.

Contact : clement.bornens@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Quelle prise en compte des ODD dans le commerce international ? - Entretien avec Jean-Marie Paugam

Ilias Chari, Junior Fellow de l'Institut Open Diplomacy

LECTURE

-o-o-o-



AU REVOIR ET MERCI

à notre stagiaire Clément BORNENS, étudiant à l'ESSEC Paris que nous avons accueilli au sein de cette délégation de septembre à décembre 2020.

Nous lui souhaitons une bonne continuation pour la suite de ses projets.

CALENDRIER DE L'OMC – JANVIER 2021

Réunions connues à ce jour

- **06-08** Organe d'examen des politiques commerciales - Inde
- **25** Organe de règlement des différends
- **25-27** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- **27-29** Organe d'examen des politiques commerciales - Nicaragua
- **28** Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés



DE LA PART DE TOUTE L'EQUIPE

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 18/12/2020